

DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE  
DE  
POLLIONNAY  
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 93 / 2024**

Téléphone : 04-78-48-12-09  
fax : 04-78-48-15-09

**OBJET : Réglementation du stationnement Place des 3 hameaux**

*Le Maire de la commune de Pollionnay,*

*Vu les articles L 2211.1, L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411 et suivants,*

*Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et de ses annexes,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et son  
annexe,*

*Vu la demande faite par Madame Dominique Moissonnier*

*Considérant que pour permettre la fête du quartier des 3 hameaux, Place des 3 hameaux, en agglomération,  
il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident et de  
faciliter la bonne exécution des festivités,*

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur la place désignée ci-dessus du vendredi 24 mai 2024, 18 heures, au dimanche 26 mai 2024, 14 heures.

**Article 2** : La signalisation d'interdiction sera mise en place par le pétitionnaire à ses frais et sous sa responsabilité.

**Article 3** : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

**Article 4** : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui les concernent, d'assurer l'application du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 20 mai 2024

*L'Adjoint délégué à la Voirie  
Jean-Pierre Goy*

The image shows a blue ink signature of Jean-Pierre Goy, the delegated adjoint mayor, written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de POLLIONNAY' at the top and 'RHONE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a sun.

*Arrêté N° 91 / 2024*